

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3797

Jardins partagés – Convention d’occupation temporaire à titre gratuit avec l’association Vol’terre Part-Dieu pour la gestion d’un espace situé rue Chaponnay à Lyon 3e sur un terrain municipal - Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3797 - JARDINS PARTAGES – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC L'ASSOCIATION VOL'TERRE PART-DIEU POUR LA GESTION D'UN ESPACE SITUE RUE CHAPONNAY A LYON 3E SUR UN TERRAIN MUNICIPAL - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Vol'terre Part-Dieu anime depuis sa création un espace de composteur et de jardin partagé situé rue de Créqui à Lyon 3^e, à proximité du stade Simone Prelle réaménagé par la Ville de Lyon.

Elle a sollicité la Ville pour étendre le jardin partagé sur l'espace situé rue Chaponnay, face aux terrains de sport et jouxtant la bibliothèque municipale. L'association propose de prendre en charge les aménagements intérieurs (bacs, serres, etc.) de cet espace qui est d'ores et déjà clos.

Grâce à cette extension du jardin partagé, l'association Vol'terre Part-Dieu souhaite développer le partenariat avec les acteurs locaux telles les écoles et la bibliothèque municipale. Cette dernière pourra alors occuper le site lors des activités développées avec son public.

Il est proposé de mettre à disposition de l'association Vol'terre Part-Dieu, par convention d'occupation temporaire à titre gratuit, l'espace correspondant au jardin partagé. La mise à disposition est proposée jusqu'au 31 décembre 2020.

La surface totale mise à disposition de l'association est de 70 m², pour une valeur locative totale annuelle de 350 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par l'occupant, la Ville de Lyon assurera la gestion de la clôture et du portillon.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu ladite charte ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Vol'terre Part-Dieu, sise 30 rue de la Rize à Lyon 3^e, pour la gestion d'un espace situé rue Chaponney à Lyon 3^e sur un terrain municipal, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON